



# Bilan de la mise en œuvre du Plan particulier d'urbanisme de Griffintown

Placer le quartier dans son contexte  
paysager et environnemental

Présentation à l'OCPM  
24 août 2023





La présence emblématique du mont  
Royal comme élément structurant de la  
planification urbaine





**Pixup Montréal**



Firefighter Montreal

## Recommandations

Intégrer à la vision renouvelée du secteur Griffintown l'importance de préserver la prédominance du mont Royal dans le paysage montréalais ainsi que ses relations avec les autres éléments distinctifs du paysage métropolitain, tels que le canal de Lachine, le fleuve Saint-Laurent et les collines Montérégiennes.

Identifier la présence emblématique du mont Royal dans le paysage montréalais comme un enjeu important dans le chapitre intitulé les « Principaux enjeux de mise en valeur », notamment dans la section portant sur « le respect de l'esprit des lieux et la mise en valeur des richesses ».

Reconnaître et intégrer l'importance d'assurer des liens visuels vers et depuis le mont Royal et les collines Montérégiennes.



mont St-Bruno

mont St-Hilaire

mont Rougemont

mont St-Grégoire

PierreBedard.ca

Pierre Bédard

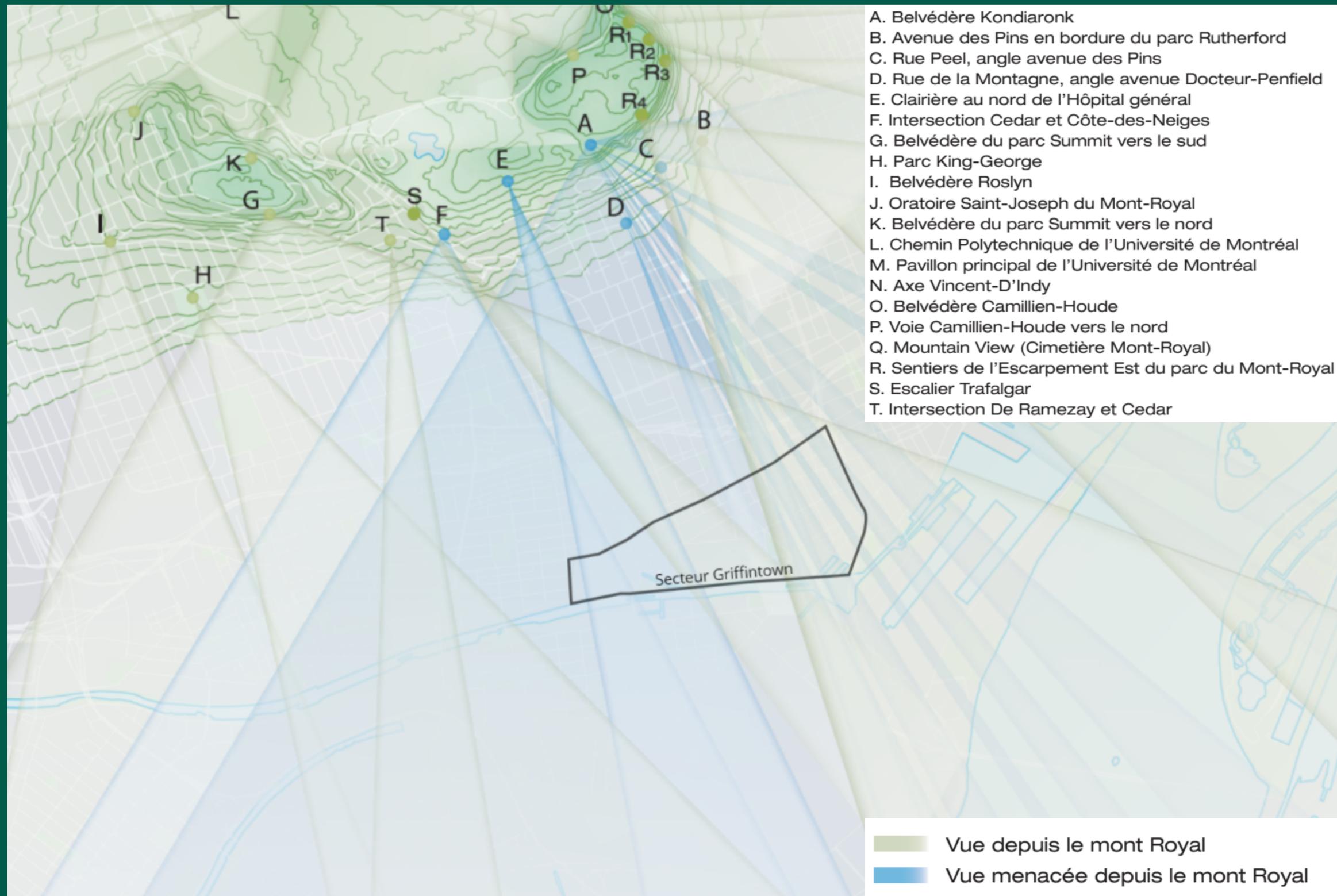


Protéger et mettre en valeur les vues vers et  
depuis le mont Royal

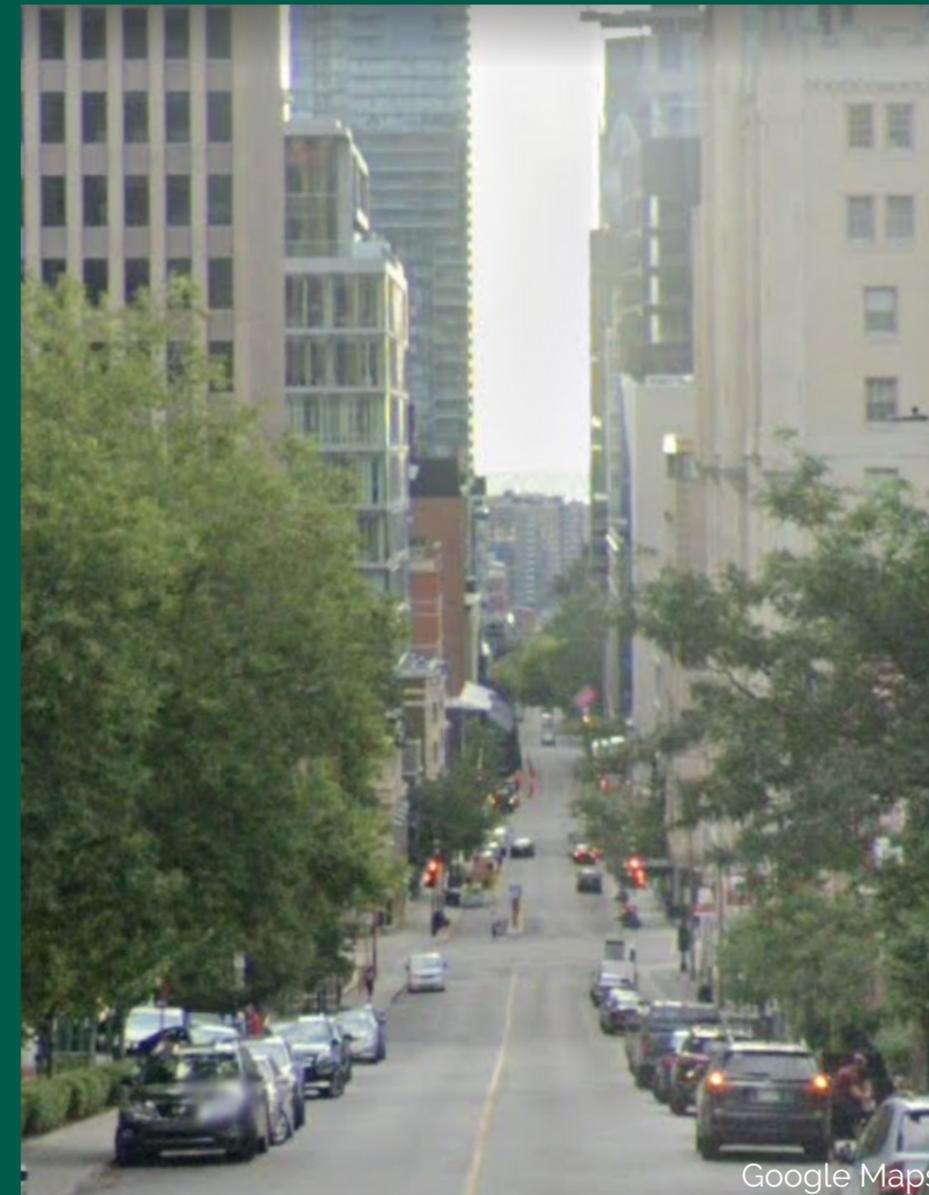
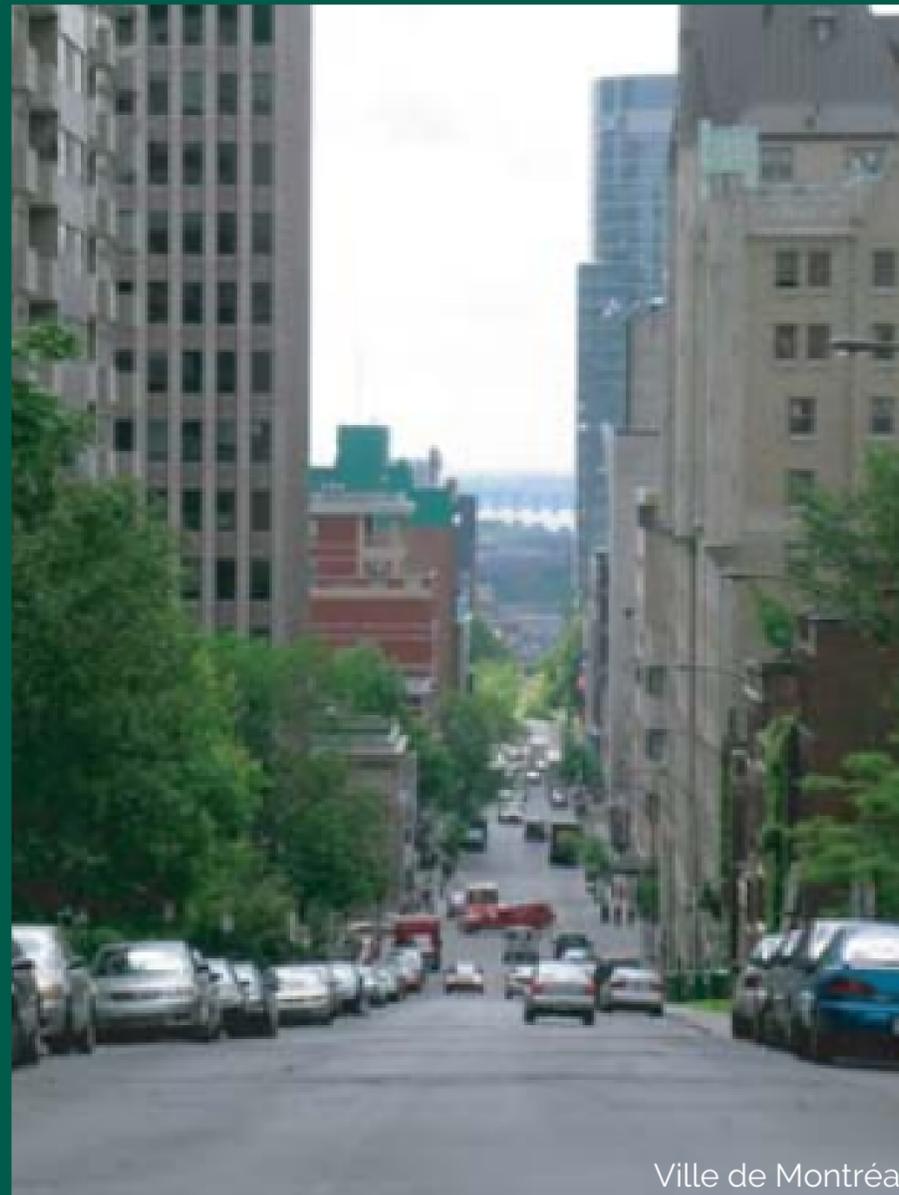


Montreal.TV

# Vues depuis le mont Royal



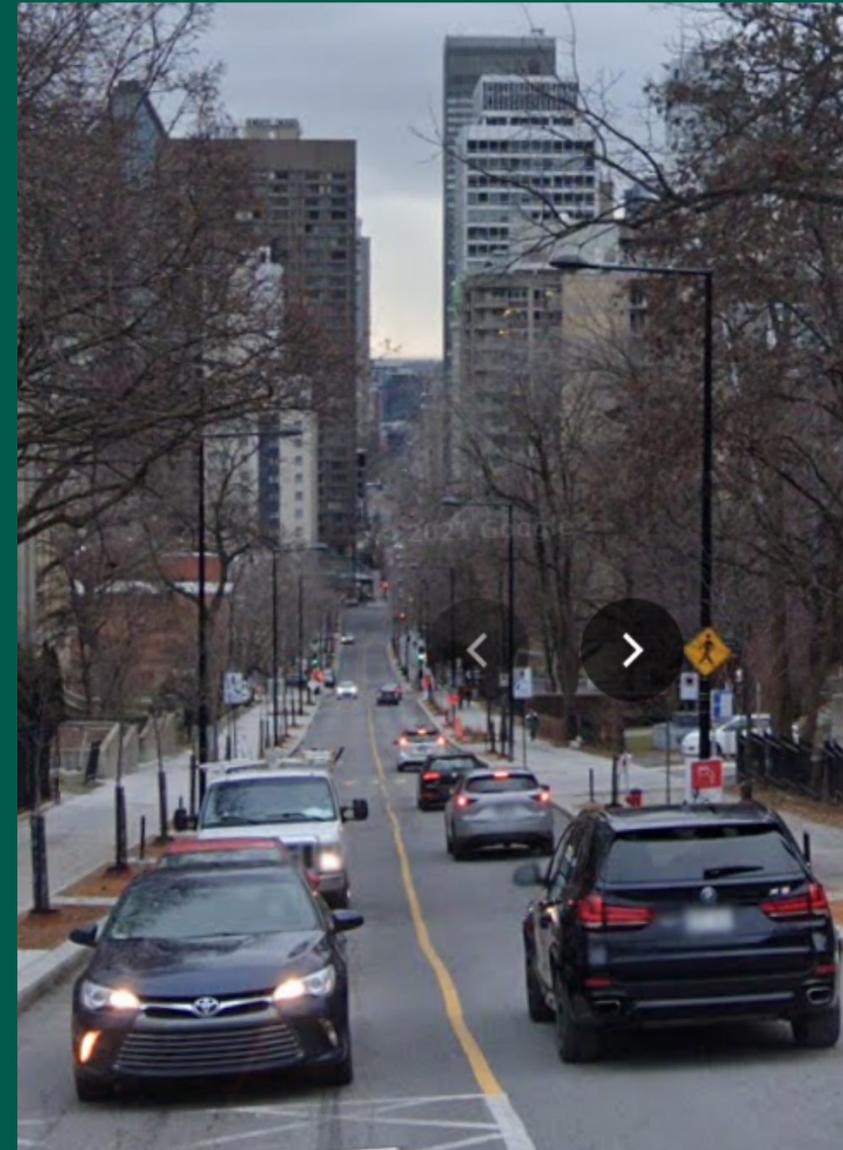
**Vue depuis la rue de la Montagne (D) en 2009 (à gauche) et en 2022 (à droite)  
obstruée par les Appartements St. Ann.**



**Vue du fleuve depuis la rue Peel (C) en 2009 (à gauche) et en 2022 à droite, obstruée par les bâtiments situés du côté ouest de la rue Peel dans le secteur Griffintown.**



**Ville de Montréal**

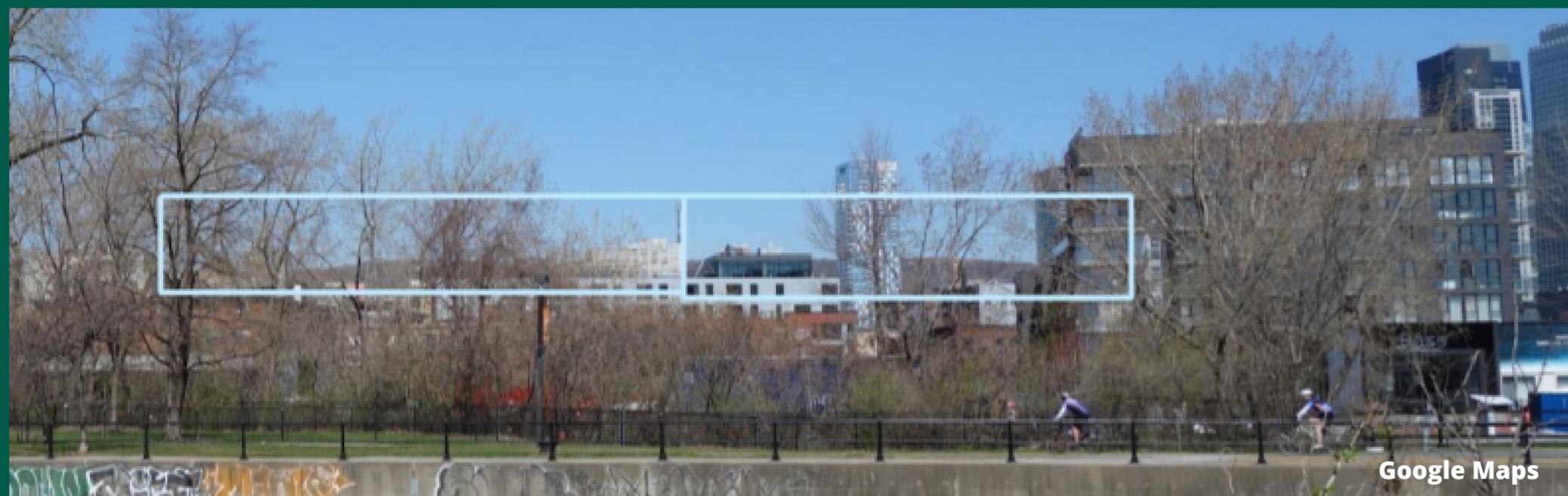
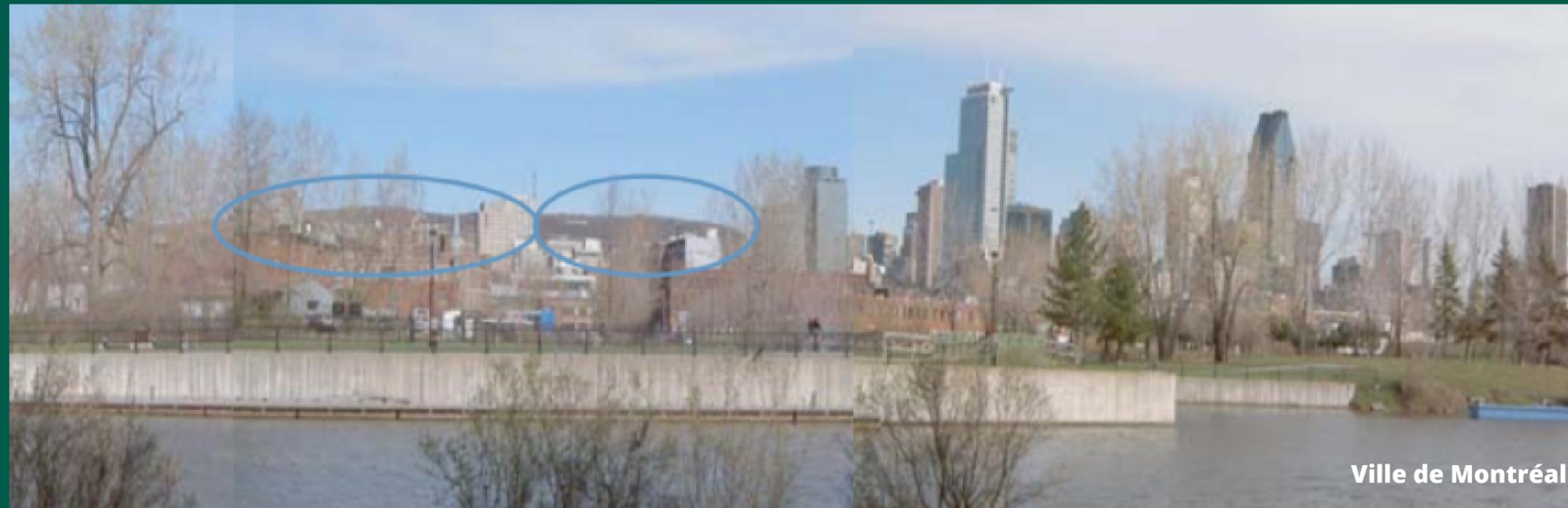


**Google Maps**

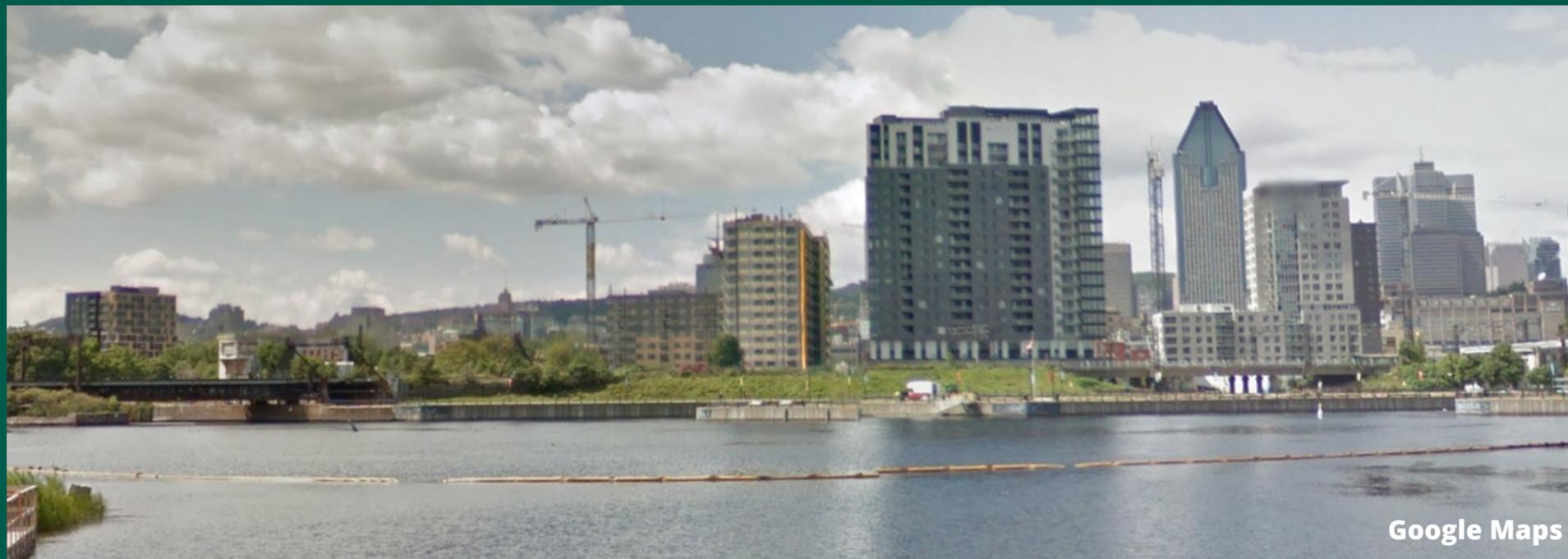
# Vues vers le mont Royal



**Vue vers le mont Royal depuis le canal de Lachine (Redpath) en 2009  
(en haut) et en 2019 (en bas).**



Vue vers le mont Royal depuis le bassin Peel en 2009 (en haut) et en 2014 (en bas) .



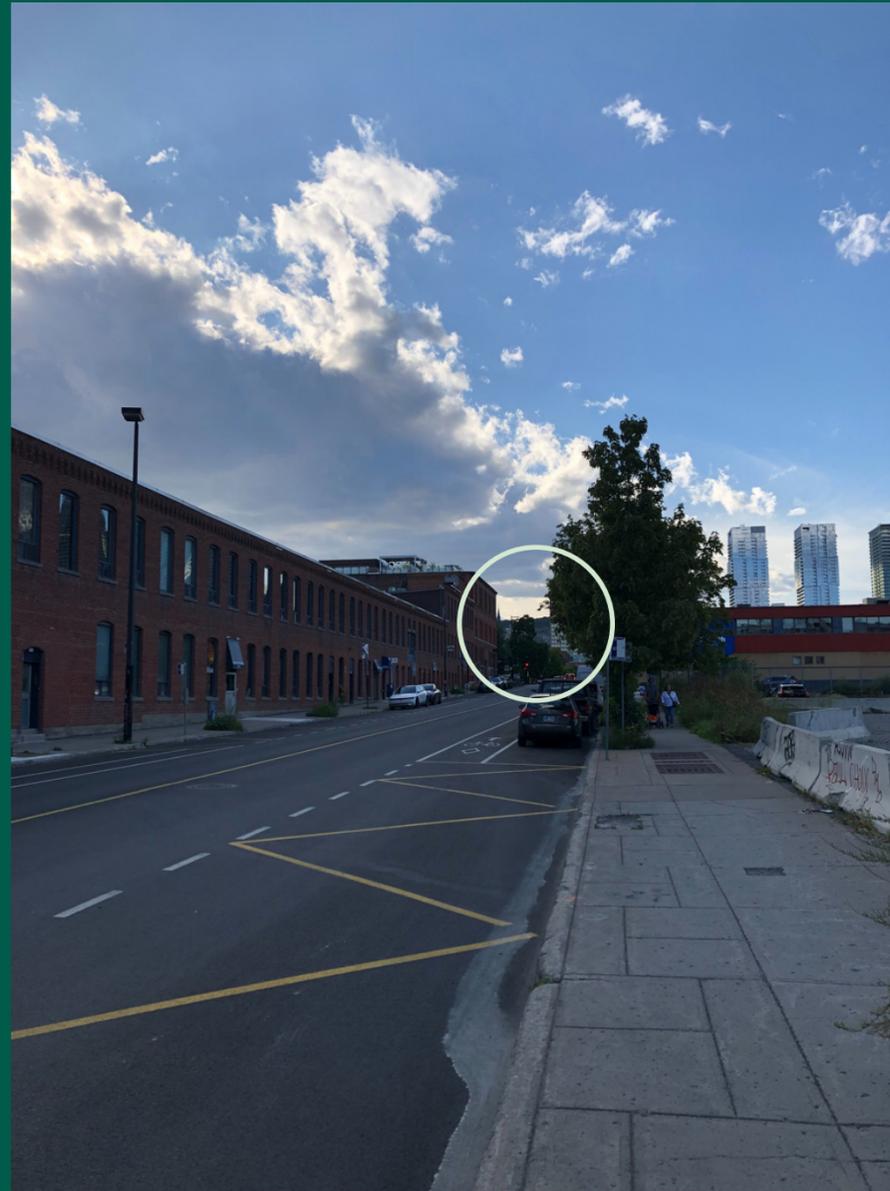
# Vue vers le mont Royal depuis le bassin Peel en 2023



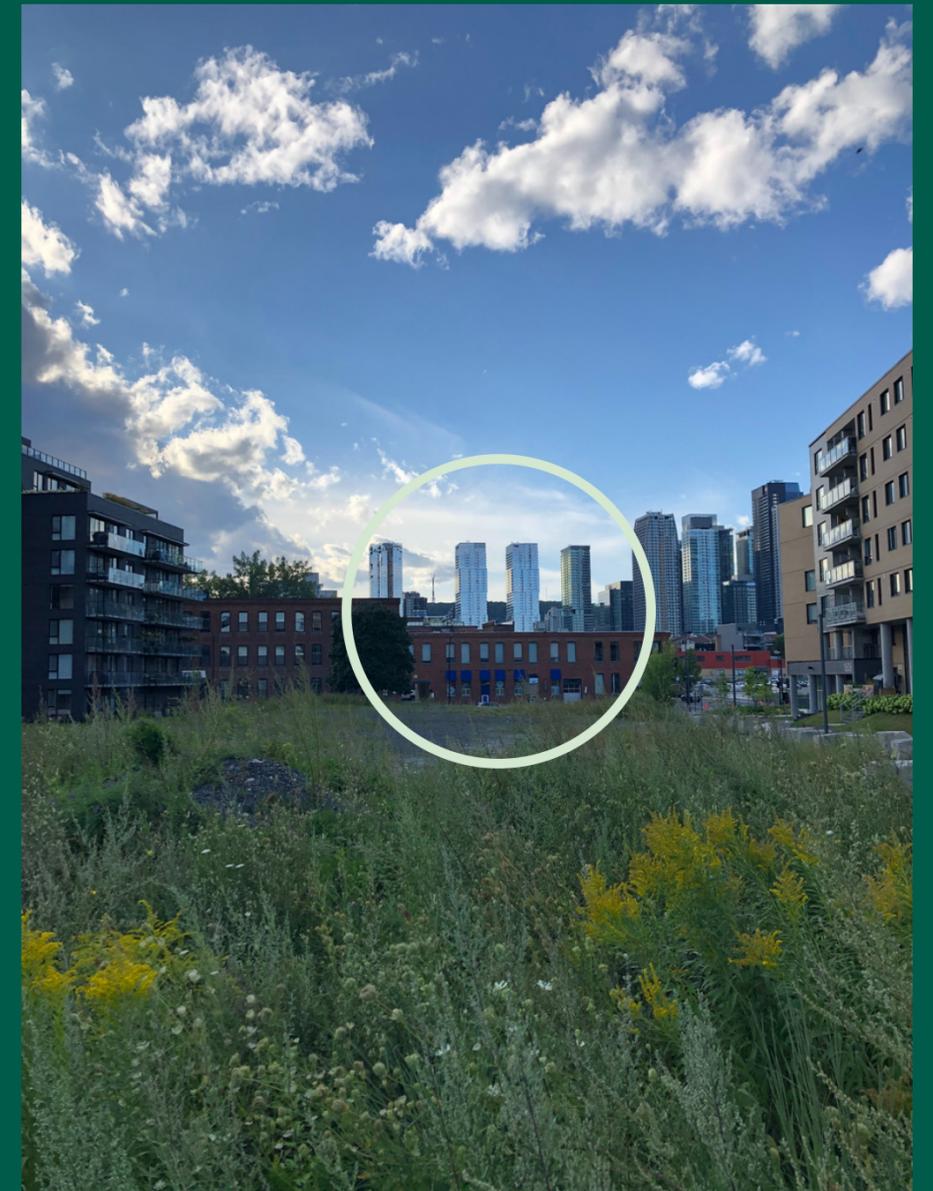
Vues vers le mont Royal à l'angle des rues William et de la montagne



Vues vers le mont Royal à l'angle des rues William et Guy



Vues vers le mont Royal depuis la rue des bassins



# Vues vers le mont Royal depuis la berge sud du Canal de Lachine



# Recommandations

Faire de la protection des vues vers et depuis la montagne ainsi que des relations paysagères entre les éléments distinctifs du paysage une notion transversale à chacun des sept principes d'aménagement proposés.

Privilégier la protection et la mise en valeur des relations paysagères à l'échelle métropolitaine plutôt que d'augmenter la taille du massif du centre-ville, notamment en limitant la hauteur des bâtiments.

Adopter des mesures plus restrictives liées à des critères d'évaluation de l'impact des projets sur les vues du mont Royal afin de lutter contre l'effet de barrière visuelle et pour restreindre l'implantation de bâtiments de grande hauteur dans l'axe des vues vers et depuis la montagne.



Faire un pas de plus vers la protection et la  
connectivité des milieux naturels



## Recommandations

S'inspirer des meilleures pratiques pour assurer la qualité des aménagements paysagers, du verdissement et des infrastructures naturelles des secteurs bâtis et à bâtir de Griffintown.

Miser sur la connectivité et la diversité paysagère dans l'aménagement des espaces verts et naturels dans le but de favoriser la biodiversité.

**Merci**

# Sommaire des recommandations

1	Intégrer à la vision renouvelée du secteur Griffintown l'importance de préserver la prédominance du mont Royal dans le paysage montréalais ainsi que ses relations avec les autres éléments distinctifs du paysage métropolitain, tels que le canal de Lachine, le fleuve Saint-Laurent et les collines Montérégiennes.
2	Identifier la présence emblématique du mont Royal dans le paysage montréalais comme un enjeu important dans le chapitre intitulé les « Principaux enjeux de mise en valeur », notamment dans la section portant sur « le respect de l'esprit des lieux et la mise en valeur des richesses ».
3	Reconnaître et intégrer l'importance d'assurer des liens visuels vers et depuis le mont Royal et les collines Montérégiennes.
4	Faire de la protection des vues vers et depuis la montagne ainsi que des relations paysagères entre les éléments distinctifs du paysage une notion transversale à chacun des sept principes d'aménagement proposés.
5	Privilégier la protection et la mise en valeur des relations paysagères à l'échelle métropolitaine plutôt que d'augmenter la taille du massif du centre-ville, notamment en limitant la hauteur des bâtiments au nord de la rue Notre-Dame.

## Sommaire des recommandations (suite)

6	Adopter des mesures plus restrictives liées à des critères d'évaluation de l'impact des projets sur les vues du mont Royal afin de lutter contre l'effet de barrière visuelle et pour restreindre l'implantation de bâtiments de grande hauteur dans l'axe des vues vers et depuis la montagne.
7	Imposer des distances séparatrices plus nettes entre les édifices en hauteur du secteur, et ce, dans le but de voir l'émergence de projets à la silhouette plus fine qui atténuent leur impact sur l'effet de barrière visuelle.
8	Intégrer au Plan particulier d'urbanisme un principe prônant la perméabilité et la transparence du tissu urbain au centre-ville dans le but de préserver davantage de cônes de vision vers et depuis la montagne.
9	S'inspirer des meilleures pratiques pour assurer la qualité des aménagements paysagers, du verdissement et des infrastructures naturelles des secteurs bâtis et à bâtir de Griffintown.
10	Miser sur la connectivité et la diversité paysagère dans l'aménagement des espaces verts et naturels dans le but de favoriser la biodiversité.

